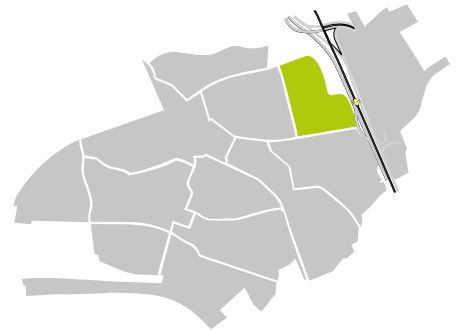


**fontenay  
je participe !**



Une **idée**  
pour votre ville ?

**BUDGET  
PARTICIPATIF  
2021**

Vous proposez,  
vous décidez !

Déposez votre **projet**  
jusqu'au **31/01** sur **fontenay.fr**

Fontenay-sous-Bois  
www.fontenay.fr

# CONSEIL DE QUARTIER JEAN-ZAY MARDI 16 NOVEMBRE 2021

## DE QUOI A-T-ON PARLÉ ?

- **Information et échanges autour du premier budget participatif**, avec Jeffrey Gueniche, adjoint au Maire délégué au développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire
- **Vie du quartier : Quelles actions pouvons-nous mener ensemble pour l'amélioration du quartier ?** (Concertation sur l'aménagement de l'aire de jeux Jean-Zay et ses abords, aménagement de la place du village, projets solidaires...)

## Point 1



Le lancement du budget participatif est une première à Fontenay-sous-Bois. L'objectif est de donner davantage de pouvoir aux citoyennes et citoyens. L'enveloppe s'élève à 10 euros par habitant.e. Cela représente un montant total de 530 000 euros pour l'ensemble de la population. Les dossiers de dépôt de projet seront mis à la disposition des habitant.e.s au service Vie des Quartiers ou sur le site de la ville onglet budget participatif. Des règles ont été établies.

Ainsi, pour être recevable, un projet doit remplir 4 critères :

- 1) Être déposé par un.e Fontenaysien.ne à titre individuel ou collectif
- 2) Être utile aux habitant.e.s de Fontenay ou de votre quartier
- 3) Entrer dans le champ de compétences de la Ville
- 4) Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

En Commission de la Vie Démocratique, nous avons décidé de ne pas donner de limite d'âge pour pouvoir porter un projet. En revanche, nous avons défini trois thématiques :

- 1) Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien entre les générations
- 2) Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- 3) Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

De janvier à mars 2022, une commission évaluera la faisabilité technique et financière des propositions, ainsi que leur pertinence au regard des orientations municipales. Les référent.e.s du service Vie des Quartiers accompagneront les porteurs et porteuses de projet pour les améliorer si besoin est.

**Comment voter pour les projets ?** Nous avons opté pour un système à points. Chaque habitant.e disposera de 10 points à répartir entre les projets. Les votes se feront en ligne et dans différents lieux publics en mai-juin 2022.

**Vous avez dit Dans le cas où un projet voté n'a finalement pas pu être réalisé au bout d'un an. Que se passe-t-il ?** Réponse : En principe, cela ne doit pas arriver. C'est précisément le rôle de la commission de faisabilité d'évaluer les moyens techniques et humains pour pouvoir mettre en œuvre le projet. Cette commission veillera aussi à garantir une juste répartition des projets entre les quartiers.

**Vous avez dit : Le projet doit être forcément focalisé sur son quartier ?** Réponse : Il est tout à fait possible de proposer un projet pour un autre quartier que celui où l'on habite, ou un projet inter-quartiers, ou encore un projet ville.

**Vous avez dit : Habituellement, lors des commissions de subvention, le ou la porteur. se de projet vient en personne défendre son idée. Cela est-il prévu ?** Il y aura un moment de présentation, mais nous n'imposons pas de forme spécifique. L'essentiel est de remplir la feuille de proposition de projet. Ensuite, à chacun et chacune de le défendre. Mais nous avons demandé aux associations fontenaysiennes de jouer un rôle de catalyseur auprès des citoyens. nes pour les accompagner dans le portage de leur projet.



**Vous avez dit : Si chaque habitant.e dispose de 10 points, comment la Ville va contrôler les votes ?** Réponse : Le vote sera anonyme. Les citoyens.nes répartiront leurs points, soit sur internet, soit sur une feuille à glisser dans l'urne comme lors d'une élection..

**Vous avez dit Puisqu'il n'y pas de limite d'âge pour voter, le lancement du budget participatif a-t-il été annoncé dans les écoles, collèges et lycées de la ville ? Par ailleurs, un.e élève d'un établissement scolaire de Fontenay peut-il ou peut-elle déposer un projet, même s'il ou elle n'habite pas la commune ?** Réponse : Les projets doivent être exclusivement déposés par des Fontenaysien.ne.s. C'est la règle que nous avons établie.

**Vous avez dit : Un projet n'ayant pas recueilli suffisamment de votes cette année sera-t-il automatiquement reconduit pour le prochain budget participatif ?** Réponse : Il suffira de le redéposer en remplissant à nouveau la feuille.

## Point 2



**Vous avez dit : Les travaux de réhabilitation entrepris par Valophis ont détruit les espaces verts du quartier. Les camions de chantier font des manœuvres imprudentes, alors que des enfants empruntent l'allée. Et nous subissons les stationnements sauvages de certain.e.s habitant.e.s, qui se garent sur les quelques bouts de pelouse restants. Il faudrait que la municipalité demande aux bailleurs de solliciter les entreprises et de faire un effort pour préserver le quartier de ces nuisances et verbaliser davantage les riverains qui se garent n'importe où.** Réponse : La Police Municipale agit contre les incivilités et les stationnements

anarchiques. Depuis le début de l'année, elle a dressé 124 verbalisations, rien que pour cette zone. Et nous avons deux nouveaux renforts à la Police Municipale. Concernant la destruction des espaces verts, leur restauration sera à la charge de la société à la fin des travaux, prévue pour la fin de l'année.

**Vous avez dit : Comme je rentre tard du travail, je ne peux pas pratiquer un sport dans un club. Or, le street workout du quartier est très peu éclairé et n'est fréquenté que par des hommes. Je ne m'y sentirais pas à l'aise. La mairie a-t-elle été sollicitée sur cette problématique ?** Réponse : Nous avons peu de remontées des habitantes sur la question de la féminisation de l'espace public, mais cela est une orientation forte de la municipalité. Il est tout à fait possible de déposer un projet sur le sujet dans le cadre du budget participatif. Nous vous convions à venir en réunion de bureau du Conseil de Quartier pour en discuter. Et pourquoi ne pas initier une marche exploratoire des femmes dans le quartier ? Une balade de nuit est organisée en décembre, en présence du service de l'Éclairage Public et le bureau du conseil de quartier afin d'établir un diagnostic et renforcer en candélabres les secteurs « sombres ».

**Une concertation a eu lieu sur le réaménagement de l'aire de jeux Jean-Zay et l'aménagement devant le mur de frappe.** Pour l'aire de jeux, les personnes avaient le choix entre l'installation d'un espace trampoline ou d'une aire d'agilité pour compléter l'aménagement. **L'option « aire d'agilité » a été largement retenue.** Pour l'aménagement à destination des adolescents devant le mur de frappe, la proposition était d'installer une structure multi-activités, ou une araignée, ou bien une table de tekball et un babyfoot. **L'option tekball et babyfoot a été largement retenue.**

